

Mise en place d'un CSE Fonctionnement et missions (entreprises moins de 50 salariés)

PROGRAMME

A- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

- 1. La composition du comité sociale et économique**
 - o La présidence du CSE par l'employeur ou un représentant
 - o Composition de la délégation du personnel CSE
 - o Intervention d'autres personnes
- 2. Le statut des membres du CSE**
 - o Le mandat des membres élus du CSE
 - o Les crédits d'heures et la liberté de déplacement
- 3. Les moyens matériels et humains du CSE**
 - o Les moyens matériels du CSE
 - o Les moyens humains du CSE

B- LES REUNIONS DU CSE (entreprises de moins de 50 salariés)

- 1. Les différentes réunions du CSE**
- 2. La convocation aux réunions du CSE**
- 3. L'ordre du jour des réunions du CSE**
- 4. Le déroulement des réunions du CSE**
 - o Les participants aux réunions du CSE
 - o Modalités des réunions du CSE
- 5. Le procès-verbal des réunions du CSE**
- 6. Les recours contre les décisions du CSE**

C- LES MODALITES D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'EXERCICE DU CSE

- 1. Les règles applicables aux informations et consultations du CSE**
 - o Principe en matière de consultations du CSE
 - o Suites des consultations du CSE et sanctions de l'irrégularité des consultations
- 2. Les obligations de secret professionnel et de discrétion**

D- LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés : des délégués du personnel « allégés »

- o Présentation des réclamations individuelles ou collectives
- o Compétences particulières revues à la baisse
- o Compétence générale en matière de santé, sécurité et conditions de travail redéfinies
- o Saisine de l'inspecteur du travail par le CSE

Réf. ESE026

Public

Représentants du personnel, élus RH, chef d'entreprise

Pré-requis

Exercer un mandat de représentant du personnel

Résultats attendus

Connaître le fonctionnement du CSE
Comprendre et appréhender les missions des membres du CSE

Objectifs pédagogiques

Permettre aux élus de mieux évaluer sur les plans juridiques et pratiques les droits dont ils disposent, leurs limites, leurs obligations et leurs responsabilités

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques d'entreprise

Durée

1 jour soit 7 heures

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2020

PERIGUEUX : A établir

Tarif

A déterminer

Intervenant

Éric LANDUYT

Contacts

PERIGUEUX : 05.47.46.81.00